

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11
Votes :	Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 6 février 2023 – 771

Délibération n° 760

L'an deux mil vingt trois le six février à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 30 janvier 2023

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-François PRADALIER, M. Roger TEYSSEDE, M. David BASIRE, Mme Emilie DALBIN, Mme Marion COUTÉ et M. Jean-Pierre COUGOULE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Alice PACALET et M. Etienne ALBESPY

Secrétaire: M. Roger TEYSSEDE a été nommé secrétaire.

Objet : Charges 2023 et régularisation sur 2022 de la Maison de Santé de Villecomtal :

Une première avance sur charges de 1 500 euros et une régularisation des charges pour l'année 2022 de 221.54 euros seront versées à l'Association de la Maison de Santé.

Cette somme sera prélevée au budget primitif 2023 article 62878.

Le Maire,
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,
Roger TEYSSEDE